



Sainte-Foy, 14 mars 2006

Monsieur Dominic Cliche
Agence canadienne d'évaluation environnementale
160 Elgin, 22e étage
Ottawa Ontario K1A 0H3

Votre réf.

Notre réf.
4191-15-B81

Objet : Projet Rabaska – Implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes à Lévis-Beaumont

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'analyse de conformité réalisée par le personnel d'Environnement Canada région du Québec, pour le projet cité en rubrique. Nous avons porté une attention particulière aux domaines qui relèvent de notre mandat et de nos compétences, notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, les sédiments et les urgences environnementales.

De façon générale, nous sommes d'avis que l'information fournie par le promoteur dans l'étude d'impact sur l'environnement et dans les rapports complémentaires, est conforme à la directive émise par l'Agence le 8 avril 2005. Notre analyse nous a cependant permis d'identifier des erreurs ou des lacunes dans la description ou l'évaluation des effets environnementaux des différentes composantes notamment en regard de l'avifaune.

Nous sommes d'avis que les lacunes et erreurs observées devraient faire l'objet de révision de la part du promoteur préalablement à la poursuite de l'évaluation de ce projet.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, et veuillez agréer Monsieur Cliche, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Original signé par :

Louis Breton, analyste

p. j. Questions et commentaires

c. c. Madeleine Papineau (Environnement Canada)



Questions et commentaires

Projet Rabaska

Implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes à Lévis-Beaumont

Cette analyse est basée sur la documentation suivante :

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement .Tome 1 : Résumé

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 2 : Présentation du projet et du promoteur

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 3 : Terminal méthanier. Volume 1 : Rapport principal

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 3 : Terminal méthanier. Volume 2 : Annexes

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas. Volume 1 : Rapport principal

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas. Volume 2 : Annexes cartographiques

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas. Volume 3 : Autres annexes

Rabaska Janvier 2006, Étude d'impact sur l'environnement. Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas. Volume 4 : Cartographie du tracé

LE TERMINAL MÉTHANIER

Sédiments

Les sédiments du fleuve, dans le secteur de la future jetée et en aval de cette dernière ont été échantillonnés à l'automne 2004, soit 10 stations en surface et 3 forages (cf. figure 2.4 tome 3). Les échantillons ont fait l'objet d'une caractérisation physicochimique et les résultats des analyses sont présentés dans les tableaux 6, 7, 8 et 9 (tome 3 - volume 2 - annexe B-2).

Les teneurs des principaux paramètres (métaux, HAP et BPC) ont été comparées aux Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent. On observe un léger dépassement du Seuil d'effet mineur (SEM) pour le Chrome et le Nickel dans les sédiments prélevés en profondeur à la station F2. Pour le reste des échantillons, les teneurs mesurées pour les principaux paramètres (métaux, HAP et BPC) sont en dessous du SEM.

Étant donné que l'on mentionne dans l'étude d'impact sur l'environnement que la construction et l'exploitation du terminal ne requièrent pas de travaux de dragage, nous sommes d'avis que cette section est complète.

Avifaune

Pour décrire l'avifaune dans le secteur du terminal (*i.e.* la jetée et les réservoirs), l'auteur a utilisé des données provenant de la littérature, des bases de données sur les oiseaux, et les résultats d'inventaires réalisés sur le terrain durant la saison de nidification des oiseaux. Les inventaires ont été réalisés les 7 et 15 juin 2005 en utilisant la méthode des points d'écoute ($n = 14$). Au total 73 espèces d'oiseaux ont été entendues ou vues au cours de cette campagne de terrain.

La section 2.3.2.5 de l'étude d'impact donne un portrait relativement complet de l'utilisation de l'aire d'étude par les oiseaux durant la période de nidification. Cependant, il y a peu ou pas d'information sur l'utilisation de l'aire d'étude par les oiseaux durant les migrations printanières et automnales, spécialement pour le secteur du fleuve. Par exemple, le tableau 2.25 donne une appréciation qualitative de l'utilisation du fleuve et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (*i.e.* une liste d'espèce), mais cette information ne permet pas au lecteur d'avoir une appréciation quantitative (quand et combien).

Commentaires & questions :

- Compléter la section sur la faune aviaire afin de décrire (qualitativement et quantitativement) l'utilisation de l'aire d'étude (*i.e.* fleuve) par les oiseaux durant les migrations printanières et automnales ;
- Compléter la section sur la faune aviaire afin de décrire quantitativement l'utilisation des aires de concentration d'oiseaux aquatiques ;
- Est-ce que le secteur du fleuve inclus dans la zone d'étude est fréquenté par les chasseurs d'oiseaux migrateurs à l'automne ? Est-ce que les activités du terminal (p. ex transbordement) peuvent occasionner des conflits avec les chasseurs d'oiseaux migrateurs durant la saison de chasse ?
- Pour mieux apprécier les résultats qui proviennent des inventaires sur le terrain nous avons besoin des renseignements suivants : identification du site, dates, heure début et fin, durée, fréquence des observations, conditions météo, vitesse du vent, espèces observées, sexe, vue ou entendue, distance, vol au dessus, etc... et si possible les données brutes (*i.e.* les fiches de terrain)

Dans la section 6.2.2.5, l'auteur présente son évaluation des impacts du projet sur les mammifères et les oiseaux, et il énumère les différentes mesures qu'il prévoit mettre en place pour atténuer les effets du projet. En ce qui concerne le déboisement, les promoteurs proposent de procéder au déboisement, *si possible*, en dehors de la saison de nidification des oiseaux. Nous sommes d'avis que cette mesure devrait être corrigée afin de respecter la réglementation sur les oiseaux migrateurs.

Commentaire :

- Le promoteur devrait s'engager à éviter de procéder au déboisement durant la saison de nidification des oiseaux.

Espèces en péril

L'auteur mentionne qu'une recherche dans la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec n'a pas permis de confirmer la présence d'une espèce à statut précaire dans l'aire d'étude. Néanmoins, l'auteur présente dans le tableau 2.26 une liste d'espèces fauniques à statut précaire observées dans la zone d'étude.

En ce qui concerne les espèces d'oiseaux à statut précaire, nous confirmons qu'aucune espèce énumérée n'a été confirmée comme nicheuse dans la zone d'étude. Nous sommes d'avis que cette section est complète, et ne nécessite pas de poursuivre l'investigation.

Urgences environnementales

La firme SNC a utilisé une méthode d'analyse de risques généralement reconnue en Amérique du Nord et en Europe. La méthodologie du CRAIM (Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs) est identique. Le calcul des conséquences a été effectué par des logiciels reconnus. Les deux éléments principaux pour l'estimation des fréquences d'accidents sont l'historique d'accidents dans le domaine ainsi que les barrières (mesures) de sécurité, tel que recommandé par le CRAIM.

Nous sommes d'avis que le travail présenté semble conforme aux méthodes reconnues tant canadiennes qu'européennes, et que cette section est complète.

LE GAZODUC

Avifaune

Pour décrire l'utilisation de l'emprise du futur gazoduc par les oiseaux, l'auteur a utilisé des données provenant de la littérature, des bases de données sur les oiseaux, et les résultats d'un inventaire réalisé sur le terrain durant la saison de nidification des oiseaux. Un inventaire a été réalisé entre le 7 et le 29 juin 2005. En tout, 63 points d'écoute ont été visités dans le cadre du projet, incluant le tracé du gazoduc et les installations terrestres du terminal méthanier dont il a été question précédemment. Les points d'écoute ont été répartis en fonction des grands regroupements de milieux (i.e. les milieux ouverts d'origine agricole, les plantations, les forêts en régénération, etc.)

Ces inventaires par points d'écoute ont été complétés par la recherche de nids d'oiseaux de proie dans les habitats propices en couvrant systématiquement les milieux forestiers en quête de structure de nidification dans les arbres et de manifestations de rapaces (cris, attaques, etc.). De plus, quelques relevés ponctuels (notamment pour des espèces plus nocturnes) ont été effectués à l'occasion des inventaires de l'herpétofaune. Ces relevés ont été effectués par « *playback* », i.e. l'observateur imite le chant des oiseaux de proies nocturnes pour stimuler la réponse des individus présents dans les environs. Au total 116 espèces d'oiseaux appartenant à 36 familles différentes ont été observées. 103 de ces espèces sont considérées comme nicheuses, la nidification étant considérée confirmée 29 espèces, probable pour 28 espèces et possible pour 46 espèces.

Commentaire :

- Pour mieux apprécier les résultats qui proviennent des inventaires sur le terrain nous avons besoin des renseignements suivants : identification du site, dates, heure début et fin, durée, fréquence des observations, conditions météo, vitesse du vent, espèces observées, sexe, vue ou entendue, distance, vol au dessus, etc... et si possible les données brutes (i.e. les fiches de terrain)

Dans la section 7.3.5.3, l'auteur présente son évaluation des impacts du projet sur l'avifaune, et il énumère les différentes mesures qu'il prévoit mettre en place pour atténuer les effets du projet. En ce qui concerne le déboisement, les promoteurs proposent de procéder au déboisement, *dans la mesure du possible*, en dehors de la saison de nidification des oiseaux. Nous sommes d'avis que cette mesure devrait être corrigée afin de respecter la réglementation sur les oiseaux migrateurs.

Commentaires :

- Le promoteur devrait s'engager à éviter de procéder au déboisement durant la saison de nidification des oiseaux.
- Le promoteur devrait poursuivre son investigation sur le terrain sur plus d'une saison afin de confirmer la nidification de l'Autour des palombes dans l'emprise du futur gazoduc.

Espèces en péril

L'auteur présente dans le tableau 2.9 la liste des espèces d'oiseaux à statut précaire observées dans la zone d'étude depuis 1988. Il confirme également que plusieurs espèces énumérées dans le tableau 2.9 nichent ou ont niché dans l'aire d'étude, mais aucun site de nidification ne se situerait dans l'emprise du futur gazoduc (cf. figure 8 Annexe A Tome 4 Volume 2).

Nous sommes d'avis que l'information sur les espèces d'oiseaux à statut précaire est complète, et ne nécessite pas une investigation plus à fond.